



Commune de Meroux-Moval

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 25 septembre 2025

Le conseil municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 25 septembre 2025, à 20 h 00, salle Michel BROUQUE

Membres présents : Emmanuelle BOHL, Victor CABETE, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Guy JACQUES, Michel LEBEUF, Brigitte MAGNIN, Sandrine MAGRIS, Marie MINGARDO, Agnès PARROT, Jessica RICHERT et Jean-Marc WULLENS

Membres excusés :

- Jean-Pierre GODEAU (procuration à Stéphane GUYOD)
- Jean-Marc TOCHON (procuration à Agnès PARROT)
- Rémi TOCHON

Membre absente : Nathalie BESSE.

Le correspondant de l'Est Républicain assiste à cette réunion.

1 personne assiste au conseil dans les rangs du public.

Secrétaire de séance : Alain DUVERNOIS

L'approbation du compte-rendu de la séance du 01 juillet 2025 est reportée au prochain CM du 16 octobre 2025.

Les délibérations prises lors de la séance du 01 juillet 2025 figurent dans le compte-rendu du conseil.

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1) Délibérations

- a) Acte administratif d'acquisition

Monsieur le Maire propose l'acquisition de la parcelle 073 AA 100 de l'Association Foncière d'Andelnans, Meroux-Moval et Sévenans afin de permettre le « désenclavement » des parcelles communales sur le secteur.

Elle a une superficie de 718 m², est située derrière Âges et Vie, le long du cours d'eau. Le coût de l'acquisition étant de 800 €, l'avis des Domaines n'est pas nécessaire.

Il propose que cette opération se fasse sous la forme d'un « Acte administratif d'acquisition ». Au coût de 800 € s'ajoutera la somme de 12 € en timbres.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour autoriser Monsieur le maire à recevoir et authentifier l'acte authentique en la forme administrative.

b) Tableau des effectifs

L'évolution du tableau des effectifs est présentée et commentée. Il a été adressé au préalable aux membres du conseil pour prise de connaissance.

Il est question de :

- 6 suppressions pour départ ou réorganisation (1 départ→accueil mairie/secrétariat – 3 départs→animateur/aide cantine – 1 réorganisation→animateur – 1 réorganisation→entretien/animation)
- 3 créations pour réorganisation ou recrutement (2 réorganisations avec augmentation du volume horaire hebdomadaire = +1,5h / animateur et +3h / entretien /animation – 1 recrutement pour accompagnatrice bus/aide cantine = 12,3h semaine)
- 1 création pour recrutement au poste de cantinière (ne concerne pas le tableau des effectifs donc n'entre pas dans le champ de la délibération => prestation de service avec l'ESAT et les Tables d'Uzel)).

Reste encore à pourvoir un poste d'animateur, appel à candidature et recrutement en cours de (=13h)

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour la validation du tableau des effectifs

c) Tarifs ALSH

L'agent recruté pour l'accompagnement dans le bus (+ aide à la cantine) est également sollicité pour les périodes de vacances. Cette personne n'a, de fait, pas la possibilité de faire autrement que d'inscrire ses enfants à la restauration scolaire et aux périodes vacances.

Sa rémunération / coût d'inscription de ses enfants n'a plus de sens.

Après échanges et questions entre les membres du conseil (tous conscients de l'effort à faire pour maintenir ce poste), il est proposé aujourd'hui de faire un tarif réduit de 50% pour les enfants des agents de la commune sur l'ensemble des prestations (ALSH, périscolaire et club ados, **hors Séjours Vacances**)

Un des membres du conseil souhaite sortir durant le vote, étant concerné par cette situation

Vote à l'unanimité moins une voix, des membres du conseil pour l'application de ce tarif réduit de 50%

d) Subvention Territoire en Action (TEA) + Région FEDER

Le Maire présente le plan de financement prévisionnel inhérent au projet de construction de « l'Îlot Centre Village ».

Les demandes de subventions sont faites, deux demandes restent à effectuer avec de bonnes nouvelles :

- Subvention Territoire en Action (TEA) région Bourgogne Franche Comté, pour laquelle il était prévu de demander 140 000€, nous indique que dans une logique d'optimisation des crédits TEA alloués au ressort territorial du Grand Belfort, il est possible de solliciter la somme de **184 849€**
- Fonds européen de développement régional (FEDER) est à solliciter pour 100 000€

Au final, les subventions pourraient couvrir 70 à 75% des dépenses prévisionnelles.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour effectuer les demandes de subvention à TEA région BFC et FEDER

e) Intégration de la commune de Cravanche à la CTG (Convention Territoriale Global)

La CTG est un accord-cadre politique signé entre la Caf et les collectivités territoriales ou les intercommunalités. Elle a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire.

Concernant Meroux-Moval, l'adhésion à la Convention Territoriale Globale est validée par un contrat avec Sud GBCA, intégration que souhaite aujourd'hui la Commune de Cravanche.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour l'intégration de la commune de Cravanche à la CTG

f) Gardiennage église communale

Une délibération a déjà été votée lors du CM du 18 décembre 2024, mais elle a été refusée car elle ne doit pas être nominative.

Le Maire propose de reprendre la même délibération en supprimant l'identification de la personne assurant le gardiennage de l'église communale.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour reprendre ce document anonymisé.

g) Convention APAR

Actuellement 12 chèvres ont investi les lieux...il manque encore quelques pensionnaires.

Une proposition de convention entre la commune de Meroux-Moval et l'Association APAR a été adressée aux membres du conseil pour prise de connaissance.

Brigitte MAGNIN propose qu'une modification soit apportée concernant l'interdiction d'intrusion sans la présence d'un membre de l'association (dernier paragraphe article2).

Ex. : les employés communaux apportent l'eau ...une intervention peut être nécessaire sur des éléments du l'Ouvrage et de son enceinte...

Il est proposé d'ajouter la mention : ... *sans la présence d'un membre de l'association A.P.A.R.* **sauf « sous l'autorité du Maire »**

Jean-Marc WULLENS intervient pour informer que le projet d'installation d'une section locale des Eclaireuses Eclaireurs De France (caponnière simple du Fort) évoqué lors du CM du 01 juillet 2025 ne se fera pas. Suite à des modifications d'autorisation, la section s'installera à Etueffont.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour la convention APAR avec la modification évoquée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h55